



FILIERE BOIS

ARBRE (Aménager et Rénover avec le Bois pour la REhabilitation)

Ce projet, financé par les professionnels (CODIFAB et FBF), la DHUP et PACTE, a pour objectif de valoriser l'usage du matériau bois dans la réhabilitation des logements et des bâtiments tertiaires sur les marchés prioritaires de réhabilitation énergétique, de requalification, réaménagement et réorganisation des espaces intérieurs et la création de surface par l'extension ou la surélévation.

Le programme ARBRE a été abordé selon 3 axes :

- La définition et la création d'un outil d'aide à la décision, avec notamment des critères d'entrée par objectifs et contraintes liées au projet ;
- La réalisation d'une base de données de solutions technique bois pour la réhabilitation ;
- Un recueil de fiches d'opérations détaillées permettant de mettre en évidence des retours d'expériences.

On retrouve ces éléments sur 2 sites internet :

- Un site dédié à la Maîtrise d'Ouvrage (site neuf) : www.solutions-rehabilitation.fr
- Un site dédié aux Entreprises et Industriels du bois et à la Maîtrise d'œuvre : www.catalogue-construction-bois.fr. (site existant depuis 2013 pour le Neuf)

ARBRE

This project, financed by professionals (CODIFAB and FBF), DHUP, and PACTE, aims to valorize the use of wood in buildings rehabilitation, mainly on upgrading the energy efficiency, also changing the use of the buildings, or making interior design modifications and making building extensions.

We work on this project on 3 main focuses :

- Create a decision support system with criteria as priority target and constraint
- Create a compilation of technical drawings for rehabilitation
- Create a compilation of synthetic project sheets

All these elements would be find on 2 websites :

- For owners, public or private clients : www.solutions-rehabilitation.fr
- For timber industries, technical design offices... : www.catalogue-construction-bois.fr.

Réalisation :

©FCBA



Avec le soutien de :



REALISATION



L'Institut Technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement), a pour mission de promouvoir le progrès technique, participer à l'amélioration de la performance et à la garantie de la qualité dans l'industrie. Son champ d'action couvre l'ensemble des industries de la sylviculture, de la pâte à papier, de l'exploitation forestière, de la scierie, de l'emballage, de la charpente, de la menuiserie, de la préservation du bois, des panneaux dérivés du bois et de l'ameublement. FCBA propose également ses services et compétences auprès de divers fournisseurs de ces secteurs d'activité. Pour en savoir plus : www.fcba.fr

Ainsi que :



FINANCEMENT



Le CODIFAB, Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois, a été créé à la demande des professions de l'ameublement et de la seconde transformation du bois : CAPEB, UFME, UICB, UIPC, UIPP, UMB-FFB, UNAMA, UNIFA.



Le CODIFAB a pour mission de conduire et financer, par le produit de la Taxe Affectée, des actions collectives dans le cadre des missions mentionnées à l'article 2 de la loi du 22 Juin 1978. Les projets proposés sont arbitrés par les représentants des professionnels qui valident également leur réalisation.

Pour en savoir plus : www.codifab.fr



L'interprofession nationale filière Forêt- Bois a été créée en 2004 sous l'égide du Ministère de l'Agriculture en charge des Forêts, et cofinance des actions collectives de promotion, de progrès technique, d'éducation à l'Environnement, de mise à disposition de données statistiques, de Recherche et Développement, en encourageant l'innovation et l'export de produits transformés.

Aujourd'hui France Bois Forêt regroupe l'ONF, la FNCOFOR, FPF et l'UCFF ainsi que les organisations professionnelles suivantes : UNEP, SNPF, FNEDT, FBT, FNB, LCB, SYPAL, SEILA, SIEL. L'association France Bois Régions est membre associée, aux côtés du CNPF, la CNIEFEB, le CIBE et l'ASFFOR.



La Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages dépend du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du Ministère du logement et de l'égalité des territoires. La sous-direction de la qualité et du développement durable dans la construction est chargée, des questions techniques, économiques et environnementales dans la construction et l'habitat, notamment dans le domaine de la réglementation technique, de la protection de l'environnement et de la prévention des risques.

